

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n°75  
portant permission de voirie***Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)***

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 20 octobre 2025 formulée par le SESEL, représenté par M. PECH Didier, maître d'œuvre, souhaitant effectuer des travaux de renouvellement du réseau AEP, chemin de Lescurou 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY,

Considérant la demande d'autorisation d'occuper le domaine public ;

**ARRETE**

**Article 1 :** A compter du vendredi 5 décembre 2025 et jusqu'au dimanche 14 décembre 2025, le SESEL est autorisé à effectuer les travaux sus-nommés, en occupant le domaine public sur la chaussée, chemin de Lescurou 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le SESEL. L'entreprise occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers. Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

**Article 3 :** Les dispositions seront prises de façon à réduire au maximum la gêne pour la circulation publique.

**Article 4 :** Le stationnement sera interdit, sous peine d'enlèvement des véhicules considérés gênants, aux dates et lieux susmentionnés.

**Article 4 :** Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation. Toute dégradation éventuelle est à la charge du pétitionnaire. La chaussée sera remise en parfait état.

**Article 5 :** Aussitôt après l'achèvement des travaux, le pétitionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, graviers, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

**Article 6 :** Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 24 octobre 2025.

Affiché le 24/10/2025

Publication au registre le 24/10/2025

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE.

